**REGLEMENT SKATE PARK**

**Ville d’Hazebrouck**

**REGLES D’UTILISATION**

L'accès au skatepark est autorisé tous les jours :

* de mai à octobre : de 9h à 21 h

de octobre à avril : de 9 h à 19h

Toute utilisation nocturne est interdite.

La libre utilisation est susceptible d’être occasionnellement modifiée par le service des sports en cas d’activité encadrée, manifestations particulières.

L’accès au skatepark est réservé aux pratiquants. L’accès des enfants de moins de 10 ans doit obligatoirement faire l’objet d’un accompagnement par un adulte majeur.

Le skatepark est exclusivement réservé à des activités de glisse : skateboard, roller, trottinette, Bmx.

Le port d’équipements de protection individuelle est recommandé pour tous les usagers : casque, protège-poignets, coudières et genouillères.

Les usagers devront obligatoirement être couverts par une assurance en responsabilité civile et en individuelle accident (assurance scolaire, extra-scolaire, garantie des accidents de la vie privée, …) afin de couvrir les dommages matériels et corporels éventuellement causés à un tiers ou au matériel.

Les usagers doivent faire attention les uns les autres et être bienveillants vis-à-vis des plus jeunes. Les utilisateurs s’engagent à adopter un comportement prudent et respectueux vis-à-vis d’autrui (circulation à droite, attente d’espace libre pour s’élancer,…). D’une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.

Toute autre activité, pour laquelle le skatepark n'est pas destinée, est interdite : jeux de ballons, courses, etc.

L’accès au site est strictement interdit pour les véhicules à moteur sauf ceux assurant un service d’urgence et ceux des services municipaux.

Les spectateurs et piétons doivent se situer obligatoirement en dehors du skatepark.

La présence de tout animal même tenu en laisse est interdite sur l’aire du skatepark.

Pour la sécurité des usagers, l'accès au skatepark est interdite en cas d'intempéries (pluie, neige, verglas)

Il est recommandé de ne pas pratiquer seul ce sport. La présence d’au moins deux usagers est souhaitable sur le site afin de pouvoir, le cas échéant, prévenir les secours.

Numéros d’urgence en cas d’accident

* Pompiers : 18
* SAMU : 15
* Numéro européen d’urgence : 112
* Police Hazebrouck : 03 28 50 15 15
* Mairie d’Hazebrouck : 03 28 43 44 45

**REGLES DE VIE**

Il est interdit pour les usagers de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores (musique trop forte) pour les riverains, seul un volume de son ne portant pas atteinte à la tranquillité publique sera toléré.

Les usagers doivent mettre leurs déchets (bouteilles, papiers, etc.) dans les poubelles installées sur le site afin de préserver la propreté et de respecter le cadre de vie.

L’introduction de boissons alcoolisées et produits prohibés sont interdits sur le site et dans les environs immédiats.

En cas de détérioration, de dégâts ou d’obstacles constatés par les usagers, il leur est demandé de prévenir les services de la Ville d'Hazebrouck aux numéros suivant : 03.28.43.44.45 (Service des sports) aux heures d’ouverture de la Mairie ou l’astreinte de la mairie entre 17h et 8h au 03.28.43.44.49.

Le non-respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants du skatepark.

Le site est sous vidéo surveillance

**Modalités dans le cadre des protocoles COVID 19.**

* Port du masque **obligatoire** lorsque la pratique ( skateboard, trottinette…) **n’est pas effectuée** à l’intérieur du skatepark.
* Port du masque **non obligatoire** lorsque la pratique ( skateboard, trotinnette…) **est effectuée** à l’intérieur du skatepark.
* Distanciation physique à respecter.